

Règlements généraux en vigueur au Camping Cap à la Roche

1. COUVRE-FEU ; est à partir de 23 h00 jusqu'à 8h00. **Aucune tolérance après 23h00, silence absolu.** Toute musique est interdite après le couvre-feu. Ayons à cœur le respect de notre voisinage, **bruit et conversation pour VOS oreilles uniquement**... Les enfants doivent retourner à leur site dès la tombée de la nuit ou au plus tard 22h00. Gazebo fermé durant le couvre-feu.

2. VITESSE MAXIMALE ; 5 Km/h EN TOUT TEMPS. Le camping est sous surveillance camera.

3. POLITIQUE POUR VISITEURS ; Les visiteurs doivent s'inscrire à la réception avant d'accéder au site. Ils doivent laisser leur véhicule dans le stationnement des visiteurs **et quitter avant 22h30**. Les clients campeurs sont responsables de leurs visiteurs et de leurs frais de visites. Ils doivent être présents au camping pendant la présence de leurs visiteurs. Les frais pour le coucher doivent être acquittés à 20H00 au plus tard. Le départ doit être fait à 11H00 le lendemain matin, après quoi les frais journaliers s'appliqueront de nouveau.

4. ACCÈS ET BARRIÈRES ; L'utilisation des cartes d'accès est réservée aux clients campeurs. Accès de 8h00 à 23h00 et sortie 24hrs.

5. POLITIQUE D'INSTALLATION SUR VOTRE SITE ; Une seule voiture et un seul véhicule récréatif ou tente par site. Veuillez stationner votre voiture sur votre site de façon à ne pas obstruer la vue au fleuve ou dans le stationnement des visiteurs. Stationnement interdit dans les rues ou sur les espaces verts ou sur tout autre site que celui réservé à votre nom. Dû aux forts vents et orages, il est fortement suggéré de fermer votre auvent la nuit et pendant votre absence. **Vous devrez vous installer selon les directives reçues au poste d'accueil (aucune installation face à face ou auvent à auvent).** Les abris moustiquaires sont fortement déconseillés en raison des vents et la visibilité au fleuve. En cas d'absolu nécessité (en cas de pluie pour ceux ayant une tente ou tente-roulotte et petit VR) vous devrez avoir reçu l'autorisation et la politique d'installation par un membre de l'accueil **avant** d'installer celui-ci. **Aucun lavage de véhicule récréatif et/ ou voiture n'est autorisé.** Il est interdit de jeter dans les égouts : couches, tampons, serviettes hygiéniques, serviettes humides jetables ou autres objets pouvant obstruer les égouts. Le beigne d'étanchéité et le coude sont obligatoires pour se raccorder au réseau d'égout. Les régulateurs de pression d'eau sont recommandés.

6. SPA ET JEUX D'EAU ; Vous référer à l'accueil pour la réglementation et l'utilisation du spa et des jeux d'eau.

7. L'EAU ; l'eau provient de la municipalité. Vérifiez à l'accueil pour les interdictions ou limitations.

8. RAMPE DE MISE À L'EAU ; L'utilisation de la rampe de mise à l'eau est à VOS RISQUES. Le quai sert uniquement à la mise à l'eau des embarcations des clients campeurs séjournant au camping (une (1) embarcation par site maximum). Elle est ouverte du levé au couché du soleil et il est interdit d'y accoster son bateau plus de 10 minutes. L'embarcation doit être stationnée **seulement** autour de la salle récréative. Il est défendu de circuler sur les murets de roches, entre les roches et les sites « bord de l'eau » ou de se baigner dans le fleuve.

9. ANIMAUX ; NE JAMAIS LAISSER VOTRE ANIMAL SEUL. Ils doivent être constamment en laisse, longueur limitée au site (**ou 6' max. durant les promenades**). Les propriétaires d'animaux sont tenus de ramasser les excréments au fur et à mesure et les jeter à la poubelle. **Non dans les cuves à feu.** Ils sont également responsables des comportements de leurs animaux (abolements). Un chien qui jappe fait japper les autres ! **Gardez votre animal à l'intérieur de votre VR durant le couvre-feu.** Il est défendu de laisser circuler votre animal sur les emplacements des campeurs. Ils sont également interdits à l'intérieur des bâtiments, jeux d'eau et spa. Les chiens agressifs et jappeurs ne seront pas admis.

10. DÉCHETS ET RECYCLAGE ; Les déchets devront être déposés dans des sacs, dans les conteneurs et **non dans les cuves à feu.**

11. FEUX ; Les feux sont permis (selon l'avis de SOPFEU) seulement dans les cuves placées aux endroits prévus. Il est interdit de les déplacer. *Il est strictement défendu de s'installer ou faire un feu sur un site autre que celui réservé à votre nom.* Il est interdit d'utiliser de l'activant (essence ou huile) pour le feu ou de brûler tout autres matériaux et/ou substances que du bois sans vernis ou peinture. Vous êtes responsable des bris que votre feu peut causer. Hauteur maximum du feu : un mètre. Les feux devront être éteints à l'heure du couvre-feu.

12. CIRCULATION ; Tout utilisateur de VTT, de motocyclette à gaz ou électrique doit limiter sa circulation (sortie et entrée seulement). Le code de sécurité routière s'applique également sur le terrain (port du casque et permis valide). Les voiturettes de golf sont interdites. Il est défendu de circuler sur les talus de gazon et/ou pierres des plateaux et de la côte d'accès.

13. AUTRES INTERDICTIONS ; Les cordes à linge, génératrice, fumoir à poisson, répulsif à insectes électrique, les réfrigérateurs extérieurs, les armes à feu, carabines à plomb, flèches, **pétards/feux d'artifices et lanternes sont défendus**. La consommation, possession et trafic de drogues ainsi que tout comportement insolent, indiscret, agressif, menaçant et tout propos injurieux ou grossier, seront considérés comme des violations aux règlements et passibles d'expulsion, sans remboursement. Défense de creuser, d'endommager les arbres, les tables de pique-nique, le terrain, les bâtiments ou autres. L'utilisation d'appareil de type drone est interdit sur le territoire du camping.

14. WIFI GRATUIT ; Le service WI-FI n'est pas garanti dû à la demande et à la température. Pour un meilleur signal approchez-vous à l'accueil.

15. RESPONSABILITÉ ; Camping Cap à la Roche n'assume aucune responsabilité civile : accidents, bris, feu, vol, panne d'électricité totale ou partielle, catastrophes naturelles ou autres. Le campeur devra voir à ce que ses biens soient assurés contre tous risques.

16. AIR CLIMATISÉ ; Il est défendu de faire fonctionner l'air climatisé pendant une absence de plus de 4 heures. Veuillez également fermer vos portes et fenêtres lorsque ce dernier fonctionne.

17. LE NON RESPECT D'UN RÈGLEMENT EST PASSIBLE D'UNE EXPULSION DÉFINITIVE ET SANS REMBOURSEMENT.

ARRIVÉE ; PAS AVANT 13H00 / DÉPART au plus tard POUR MIDI

Politique d'annulation et/ou réduction de séjour ; Si 7 jours ou + avant la date d'arrivée, 1 nuitée à plein tarif sera retenu par séjour ou par 7 nuitées réservées OU le séjour (même nb nuitées) peut être reporté **qu'une seule fois**, selon les disponibilités dans la même saison, sans pénalité. Si moins de 7 jours avant la date d'arrivée, **aucun remboursement aucun report** (pour départ hâtif également). Un délai de 24 heures après la date prévue d'arrivée (13h00) pour vous enregistrer, sinon le séjour sera annulé sans remboursement SOUS AUCUNE CONSIDÉRATION. Camping Cap à la Roche se réserve le droit de relouer un site libre. Toutes les personnes qui s'ajouteront au séjour après la réservation seront chargés comme visiteurs. Le Camping se réserve le droit de modifier ses règlements sans pré-avis.